Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 13 septembre 2016

Présents : Christian GIROD, Hubert BACOT, Christine MAUFFREY, Sébastien HENGY, Laurent ROUILLER, Jacques EME, Brigitte LAMBERT, Dominique JOLY, Christian DEMESMAY, Fabienne BAUDRAS, Danielle FARCY, Sylvette PAULIN, Marie-Anne LONGY, Cédric BURBAN
Excusée : Fabienne BAUDRAS

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Martine VERMOT-DESROCHES

1/ CONVENTIONS AVEC JURA NORD : la première est relative à une mise à disposition de services entre Jura Nord et notre commune. Le maire explique qu'elle concerne le service technique de Jura Nord, c'est-à-dire la mise à disposition du personnel et le matériel qui peut être lié aux services sollicités. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

L'autre convention concerne le remboursement à Jura Nord des charges antérieures au transfert de la compétence « affaires scolaires », c'est-à-dire l'arriéré du SIVOS pour une somme de 58 000 €, Jura Nord devrait nous rembourser 38 000 € pour le personnel de service. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

2/ FETE DU VILLAGE : le maire informe les conseillers d'une demande émanant de Raoul Seguin, qui souhaiterait installer son manège d'auto scooter sur la place de l'Islote du 14 au 23 octobre 2016. Il sollicite l'avis des conseillers. Après échanges,

13 sont contre et 2 pour. La demande de Monsieur Seguin est donc rejetée.

3/ ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT - MONTANT DU LOYER : Hubert Bacot rapporte les travaux de la commission « Logements » réunie dernièrement pour étudier la demande de Laurence Rousseau qui a sollicité un logement communal et en fixer le loyer.
Le conseil municipal suit la commission et donne son accord pour attribuer l'appartement communal à Madame Laurence ROUSSEAU à compter du 24 octobre 2016. Le loyer est fixé à 550 €/mois.

4/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016 : la commission s'est réunie et fait état des décisions qui ont été prises. Ajoute qu'à compter de l'année prochaine, les associations seront tenues de présenter un dossier complet, avec justificatifs. Chaque Président recevra un courrier en ce sens.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions suivantes pour 2016 :

Associations	Montants	Associations	Montants
Jura Nord Foot	2 300.00	Foyer Rural	1 300.00
Lagaf	535.00	Amicale Sapeurs pompiers	300.00
APE Fraisans	200.00	OCCE école maternelle	230.00
ASS Les Louveteaux	200.00	Comité Souvenir Français	50.00
Amicale Cycliste Bisontine	1 000.00	L'Indépendante (lutte)	2 200.00
Club Rencontre & Amitié	450.00	AAPPMA FRD	50.00
UNC	55.00	La Carotte	100.00
Banque Alimentaire	50.00	Ass Pétanque fraisanoise	50.00
Ass Culturelle des Forges	15 000.00	**Total**	**24 070.00**

5/ MISE EN PLACE D'UNE TAXE DE SEJOUR : le maire informe d'un courrier du Conseil Départemental relatif à la taxe additionnelle départementale de la taxe de séjour. Ajoute que le camping n'applique pas encore la taxe de séjour mais

souhaiterait qu'elle le soit. Les membres sont d'accord pour la mettre en place en 2017 ; il conviendra de se renseigner et de voir les pratiques alentours. La taxe additionnelle en découlera évidemment : elle viendra s'ajouter (+ 10 %) au montant de la taxe de séjour voté par la commune.

6/ BILAN NO LOGO : les retours sont positifs ; des efforts ont été faits au niveau de l'organisation, le beau temps étant de la partie, le village, eu égard au nombre de visiteurs, est resté relativement propre. Le Festival a été un succès : le site a fait le plein pendant 3 jours.
Hubert Bacot soulève un bémol : pour la prochaine édition, il souhaiterait que les barrières soient déposées beaucoup plus tôt, par les employés municipaux s'il le faut et que les responsables de NO LOGO demandent l'autorisation de pénétrer sur le site.

7/ POINT SUR LES TRAVAUX : Sébastien HENGY prend la parole pour donner des informations sur l'avancement des différents travaux :

- réfection des escaliers extérieurs de la mairie : les travaux ont été attribués à PATEU ROBERT pour un montant de 100 878. 42 € TTC ; ils débuteront lundi 26 septembre ; ces travaux sont subventionnés à hauteur de 20 % de DETR, 7 000 € par le Sénateur Barbier, et pour l'instant des dons pour 1 500 € ont été faits à la Fondation du Patrimoine de Franche-Comté, franchecomte@fandation-patrimoine.org, site que vous pouvez visiter. Le maire regrette le peu d'intérêt des habitants pour leur patrimoine et rappelle qu'un don de 100 € est une économie d'impôt de 66 €.

Brigitte précise qu'un concert sera donné aux Forges en janvier au profit des escaliers.

- escaliers du pont : ils seront refaits entièrement pour un montant de 10 026.32 € TTC €, hors garde-corps, par l'entreprise RICHARD ;
- Trottoirs : les travaux se dérouleront pendant la Toussaint pour un montant de 21 196.30 HT soit 25 435.56 € TTC ;
- Cimetière : les abords ont été aménagés ; le mur intermédiaire, au nord, devrait être refait prochainement.

8/ BULLETIN MUNICIPAL : Danielle Farcy prend la parole pour informer les élus que la commission de rédaction s'est déjà réunie une fois. Les membres ont travaillé sur la mise en page et ont rédigé le courrier qui a été envoyé aux associations.
Rappel : les articles et photos doivent parvenir en mairie au plus tard le 2 novembre prochain, et séparément.

9/ CCAS : repas – cartes jeunes – bus pour Besançon :

Repas : Christine Mauffrey prend la parole pour donner des informations sur le repas des Ainés qui se tiendra le dimanche 2 octobre 2016. Il sera préparé par Charmoille, les pâtisseries seront commandées chez Gandroz, les compositions florales faites par Catherine Soldera, les lots offerts par Articom. C'est Sylvette Paulin qui est chargée de faire les plans de tables.

Cartes jeunes : l'opération est renouvelée cette année encore. Elles sont vendues 3.00 € aux jeunes fraisanois, le CCAS prenant le reste à sa charge.

Navette pour Besançon : le marché n'ayant pas été réattribué au transporteur Crédoz, les navettes pour Besançon sont

suspendues jusqu'à fin décembre. Il conviendra de reprendre contact avec la Région et non plus le Département, pour savoir s'ils veulent continuer à participer financièrement à ce service. Affaire à suivre.

10/ FORET : Laurent Rouiller prend la parole pour faire le bilan 2015/2016 (bilan en cours)

❶ Bilan saison 2015/2016

Recettes :	bois façonnés	134 400.51
	Bois de chauffage	26 364.10
	Ventes diverses	19 175.30
Total vente au 13/07/2016		**179 939.91**

Dépenses:	Charges travaux	42 071.44
	Charges bois façonnés	39 877.10
	Autres charges	19 720.89
Total des Charges au 31/05/2016		**101 669.43**

Soit un positif au 13/09/2016 de **78 270.48 €**

Il fait remarquer que les travaux intègrent la construction de la nouvelle desserte forestière entre les parcelles 95 et 96.

❷ **<u>Nouvelle saison 2016 - 2017</u>** :

- Les cloisonnements d'exploitation ont été faits dans les parcelles concernées à l'assiette 2016 : 14, 29af, 30, 38 et 78.
- Les contrats ont été établis avec le bûcheron et avec le débardeur pour l'exploitation des bois en mode façonné bord de route.
- L'exploitation a débuté fin août par les parcelles 77 et 78

- Une convention de vente groupée doit être signée avec l'ONF pour la commercialisation par contrat des hêtres. La signature de cette convention nécessite une délibération du conseil municipal. Accord du conseil municipal.

❸ <u>Divers</u> :

- Les 138 lots d'affouage sur pied ont tous été réglés pour la saison 2015-2016.
- Les 61 stères en affouage façonné ont tous été livrés fin juillet pour la saison 2015-2016.
- Pour la nouvelle saison, un nouveau prestataire sera retenu pour l'affouage façonné. Une visite en forêt s'est déroulée en sa présence pour convenir des modalités. Un contrat de travaux de façonnage de bois de chauffage en forêt communale et livraison à domicile sera établi.
- Une nouvelle convention sera rédigée avec l'association « 5ème colonne » pour mettre à disposition une zone en forêt pour pratiquer l'air soft. Elle annulera celle établie en début d'année qui prévoyait la mise à disposition de la parcelle 132 (ZB32), parcelle qui n'était pas inscrite à l'aménagement forestier en cours. Mais cette localisation a donné lieu à un refus catégorique de l'association de chasse locale. Après réflexion et en accord avec l'ACCA de Fraisans, le nouvel endroit proposé sera situé sur la parcelle n° 10, en réserve de chasse, le long du chemin de Montferrand. Environ 1/3 de sa surface sera concernée. Cette nouvelle convention s'annulera de fait en 2022, date de fin de l'aménagement forestier courant. En effet, la dernière exploitation de la parcelle n° 10 s'est déroulée en 2009 ; la prochaine le sera au nouvel aménagement qui débutera en 2023.

11/ CAE : bilan

Christian Demesmay prend la parole au sujet des deux employés recrutés pour un an, à mi-temps. Entièrement dédiés au nettoyage du village, la population s'en félicite.

QUESTIONS DIVERSES :

- le maire rappelle que les travaux à faire faire aux employés communaux doivent passer par lui.
- Noyer Blanc : malgré de nombreux contacts avec les parties concernées, la situation semble bloquée ; un dernier contact avec M Gay, avocat de M Saint-Michel, semble être positif.
- Château : pour l'instant, on se dirige vers sa transformation en gite de caractère, hôtel et restaurant. Une étude de faisabilité va être lancée avec le soutien de la Région. A suivre.
- Afin de faciliter l'accès aux commerces, une zone bleue va être mise en place devant le bureau de tabac et le salon de coiffure. Un disque sera obligatoire et le stationnement limité à 1 heure.
- RAPPEL : il serait souhaitable que les haies ne dépassent pas 2 mètres de hauteur.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 23 septembre 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

La Secrétaire,
Martine VERMOT-DESROCHES

Le Maire,
C. GIROD

MAIRIE DE FRAISANS * 39700 *